

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 11406  
Numéro SIREN : 522 694 462  
Nom ou dénomination : 123SUNRISE

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2019 sous le numéro de dépôt 8135



20190081352017

DATE DEPOT : 13/02/2019

N° DE DEPOT : 8135

N° GESTION : 2010B11406

N° SIREN : 522694462

DENOMINATION : 123SUNRISE

ADRESSE : C/O Euragone Investment Management 29-33 ave des Champs Elysees 75008 Paris

MILLESIME : 2017

**123SUNRISE**

Société par actions simplifiée au capital de 57.770 euros

Siège social : C/O Euragone Investment Management

29-33, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

522 694 462 RCS Paris

(ci-après, la « Société »)

*Cette fois Bonhomme*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2019**

de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :  
14 FEV. 2019  
Société n° 8135

L'an deux mille dix-huit,  
le vingt-neuf juin,  
à dix-neuf heures,

les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents à l'Assemblée Générale :

- La société CEE PV-Beteiligungen GmbH & Co KG  
Société en commandite de droit allemand,  
Speersort 10,  
20095 Hamburg - (Allemagne)  
n° d'immatriculation : HRA118591 (Hamburg)  
représentée par ses représentants légaux,  
messieurs Detlef Schreiber et Felicitas Hauk,  
propriétaire de ..... 28.885 actions
- La société Lampe Alternative Investments SA  
Société anonyme de droit luxembourgeois  
15, rue de Flaxweiler L- 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg)  
n° d'immatriculation :  
représentée par ses représentants légaux, *participation par vidéo*  
messieurs ~~Detlef Schreiber et Felicitas Hauk~~, *Markus Gierke et Matthias Müller*  
propriétaire de ..... 28.885 actions
- Total égal au nombre d'actions composant le capital social..... 57.770 actions

La société CEE Administration, représentée par ses gérants, messieurs Pierre Beckerich et Frank Grafe, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le représentant de la société Cabinet Ancette et Associés, commissaire aux comptes de la Société, dûment convoqué, est absent et excusé.

Les associés présents possédant plus de la moitié du capital social, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés,
- un exemplaire de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée Générale :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de rigueur.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Approbation des comptes dudit exercice. Quitus au Président et au commissaire aux comptes.
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L.227-10 du Code de commerce. Approbation dudit rapport.
- Affectation du résultat.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du commissaire aux comptes. Enfin, le Président ouvre la discussion.

Persone ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Handwritten signature and initials in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'B' followed by a small '2' and a checkmark.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle prend acte de ce qu'aucune somme n'a été comptabilisée au titre des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale donne quitus au Président et au commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter en report à nouveau, la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à <14.446,14> euros.

L'Assemblée Générale reconnaît par ailleurs qu'il lui a été rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois précédents exercices.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

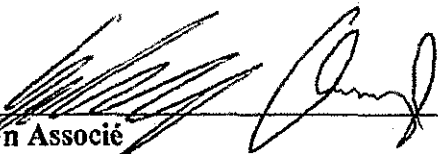
\*

\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.D.' with a flourish at the end.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les associés et le Président.



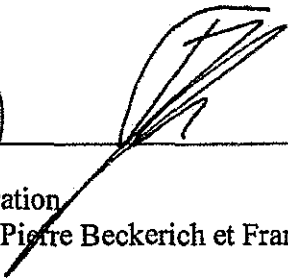
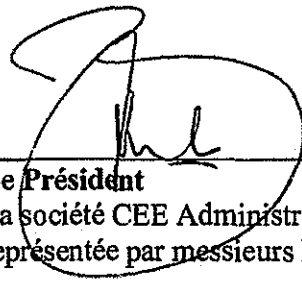
---

**Un Associé**  
La société CEE PV-Beteiligungen  
GmbH & Co KG  
représentée par ses représentants légaux,  
messieurs Vitali Breitling et Christian Bertsch-Engel



---

**Un Associé**  
La société Lampe Alternative  
Investments SA  
représentée par monsieur  
~~Gerhard Peulen~~ *Holger Müller et monsieur*  
*Markus Gierke*



---

**Le Président**  
La société CEE Administration  
représentée par messieurs Pierre Beckerich et Frank Grafe

# CABINET ANCETTE & ASSOCIES

---

SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

---

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



☎ 04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SAS 123SUNRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

**Pierre-Jérôme ANCETTE**  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**Jérôme PLOQUIN**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

# CABINET ANCETTE & ASSOCIES

SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

## SAS 123SUNRISE

Au capital de 57 770 euros

Siège social : CHEZ EURAGONE

INVESTMENT MANAGEMENT

29-33, AVENUE DES CHAMPS ELYSEES

75008 PARIS

522 694 462 RCS PARIS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 123SUNRISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Pierre-Jérôme ANCETTE  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

### Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

### Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion

exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



## RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

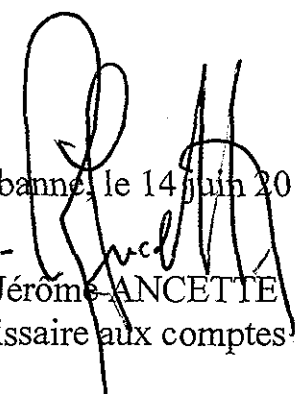
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne, le 14 juin 2018



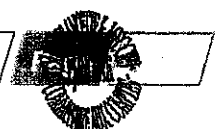
Pierre-Jérôme ANCETTE  
Commissaire aux comptes

## Bilan actif

Capital souscrit non appelé			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières (2)</b>			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Stocks et en-cours</b>			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>			
<b>Créances (3)</b>			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	40 220	40 220	41 408
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>Divers</b>			
Valeurs mobilières de placement	455 694	455 694	430 155
Disponibilités	80 973	80 973	100 934
Charges constatées d'avance (3)			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>576 667</b>	<b>576 887</b>	<b>572 497</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>576 887</b>	<b>576 887</b>	<b>572 497</b>
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

## Bilan passif

CAPITAUX PROPRES		
Capital	57 770	57 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 688	2 688
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	39 182	43 751
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-14 446</b>	<b>-4 569</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>85 194</b>	<b>99 640</b>
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	75	80
Emprunts et dettes financières diverses (3)	483 639	466 962
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 979	3 779
Dettes fiscales et sociales		2 036
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>491 693</b>	<b>472 857</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>576 887</b>	<b>572 497</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		472 857
(1) Dont à moins d'un an (a)	491 693	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	75	80
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



## Compte de résultat

<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
<b>Chiffre d'affaires net</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>		
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	22 917	13 303
Impôts, taxes et versements assimilés	376	71
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-23 293</b>	<b>-13 374</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>		
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	25 539	27 306
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total produits financiers (V)</b>	<b>25 539</b>	<b>27 306</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	16 677	16 677
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>8 862</b>	<b>10 628</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-14 431</b>	<b>-2 746</b>

## Compte de résultat (suite)

<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		15
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>-15</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		1 823
<b>Total des produits (I+II+V+VII)</b>		
<b>Total des charges (III+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>		<b>-14 446</b>
		<b>-4 569</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 123 SUNRISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 576 887 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 14 446 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



 **Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

---

Néant

**Autres éléments significatifs**

---

Au 31/12/2017, les obligations convertibles en action au sein de la société sont les suivantes :

- SOLAIRE VENTURE ESPARRON I : 178 342 OC de 1 € de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ESPARRON II : 98 238 OC de 1 € de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE SAINT HILIAIRE : 116 332 OC de 1 € de valeur nominale chacune



## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 40 220 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des créances			
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	40 220	40 220	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>40 220</b>	<b>40 220</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

INTERETS COURUS SUR OBLIGATION	62 678
<b>Total</b>	<b>62 678</b>



## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 57 770,00 EURO décomposé en 57.770 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 491 693 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	75		75	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 979		7 979	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	483 639		483 639	
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>491 693</b>		<b>491 693</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	483 639			

## Charges à payer

FOURN. FACT. NON PARVENUES	2 975
INTERETS COURUS A PAYER	75
<b>Total</b>	<b>3 050</b>

## Tableau des cinq derniers exercices

<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Nombre d'actions ordinaires	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
<b>Opérations et résultats :</b>					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	13 799,00	3 957,57	2 209,63	-2 745,80	-14 446,14
Impôts sur les bénéfices	2 955,00	2 994,00	3 308,00	1 823,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	10 844,00	957,00	-1 098,00	-4 568,80	-14 446,14
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,19	0,02	-0,02	-0,08	-0,25
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,19	0,02	-0,02	-0,08	-0,25
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					